

Une spirale descendante

Ils ont vécu entre 1840 et 2015, mais leur nom ne figure pas dans les dictionnaires historiques. Un ouvrage leur est consacré*. Cet été, *La Gruyère* publie la notice biographique de plusieurs de ces gens ordinaires.

Marcellin Dumas naît à Villaraboud le 15 mai 1868 dans une famille de paysans assez fortunée, mais rude. Son père Alexandre est surnommé «Modzon»; sa mère, Virginie Margueron, est la fille d'un riche paysan de Chavannes-les-Forts. Marcellin est le cadet d'une famille de treize enfants dont sept meurent à la naissance ou en bas âge.

Avant la naissance de Marcellin, son père a été prévenu d'actes «d'inhumanité à l'égard de sa femme», et fait plusieurs fois de la prison pour vols. Sa mère a été accusée d'adultère et décède alors que Marcellin a neuf ans. Quelques années après sa mort, les enfants s'entredéchirent pour le partage de ses biens et l'affaire se termine au tribunal. Quand le père, ne pouvant plus travailler, décidera de partager ses biens, une nouvelle foire d'empoigne s'engagera entre les enfants, avec encore une conclusion judiciaire.

MARCELLIN DUMAS (1868-1943)
Villaraboud

A 22 ans, Marcellin est condamné, avec son frère Auguste, à douze jours de prison, à la privation des droits civiques durant trois ans, à une amende de 45 francs et aux frais de la cause pour avoir volé dix quintaux de foin ainsi qu'un panier. Quatre ans plus tard, il épouse Marie Barbey, de Chavannes-les-Forts, qui a déjà un enfant naturel et bénéficie de l'aide communale pour son entretien. Peu après le mariage, cette commune accuse le couple d'abandon d'enfant et suspend son aide. Irrité, Marcellin dépose l'enfant devant la maison du syndic. Dix-sept jours plus tard, Marie va le rechercher et la commune reprend le subventionnement. Marcellin paie les frais de procédure.

Pour assumer les besoins de sa famille durant ses périodes d'emprisonnement et régler ses frais de justice, il vend des terres et sa situation financière se dégrade. En 1897, il est privé de ses droits civiques pour défaut de paiement. Les malheurs s'accumulent. En l'espace de sept ans, Marie met au monde six enfants, qui tous décèdent dans les premiers mois de leur vie.

Marcellin déménage à La Pierraz, à Chavannes-les-Forts, vend sa ferme et son domaine de Villaraboud en 1898 et va chercher du travail à Moudon, puis en Veveyse, puis à Clarens. En 1903, pendant ses séjours à l'étranger, sa femme ne résiste pas aux avances d'un certain Auguste dit «du Saint-Jacques». Marcellin, qui les découvre dans la grange à s'embrasser, les dénonce pour adultère mais, entre-temps, les amoureux ont gagné la France. Le tribunal condamne Marie et Auguste à dix mois de détention et aux frais. Marie revient, assume sa peine et retrouve son mari. En 1905, ils ont un dernier enfant, Gustave.

En 1907, le couple divorce. Marcellin quitte le canton de Fribourg et devient journalier à Nyon, puis en Haute-Savoie en 1915, puis à Féchy en 1920. Il sombre dans l'alcoolisme. De retour en terres fribourgeoises, il est arrêté plusieurs fois pour vagabondage et scandales liés à l'ivresse. En 1924, le préfet de la Glâne prononce son internement pour un an à La Sapinière (Bel-lechasse). Il fait recours, en vain. Le préfet le décrit comme «un fainéant et un vagabond» dont l'internement est entièrement approuvé par ses communes d'origine, Sommentier et Villaraboud. Il meurt à l'hospice de Billens le 25 juin 1943. **BERNARD DUMAS**

Sources

AEF, Tribunal de la Glâne, 1856-1903

AEF, Protocole du Conseil d'Etat, 1924-1925

* *Fribourgeois, dictionnaire des anonymes, des inconnus, des oubliés, 1840-2015*, Société d'histoire du canton de Fribourg, 280 pages

Bijoux de pacotille dérobés par kilos

BULLE. Une femme de 65 ans, séjournant en institution spécialisée, a été reconnue coupable de vol commis à répétitions. Le Ministère public a prononcé contre elle une peine pécuniaire de 60 jours-amendes, sans sursis. Le jour-amende a été fixé à 20 francs. Au total, elle devra s'acquitter d'un peu plus de 1600 francs.

Trois magasins, au centre-ville de Bulle, ont été le théâtre de ses larcins entre mars et avril dernier. La Gruérienne en avait après leurs bijoux. Dans la première succursale, elle a dérobé 62 colliers, 10 bracelets, 19 paires de boucles d'oreilles et 27 bagues d'une valeur totale d'environ 1500 francs. Dans la deuxième, elle a subtilisé près de dix kilos de bijoux de pacotille représentant une somme d'environ 5000 francs. Tandis que dans la troisième, elle a encore chapardé plus de 7 kilos de breloques pour un montant d'environ 8000 francs. Les trois magasins ont porté plainte sans faire valoir de prétentions civiles.

La sexagénaire a déjà été condamnée à quatre reprises pour vol ces dix dernières années. Le procureur a dès lors posé un pronostic «hautement» défavorable sur son comportement futur et n'a pas accordé de sursis à sa peine. **YG**

Séjour musical dans la capitale anglaise

Les élèves des **Ecoles musique club** sont revenus vendredi d'une semaine de stage dans une école professionnelle de comédie musicale à Londres. Leur prochain spectacle sera présenté en mai 2017.

CLAIRE PASQUIER

STAGE. Les élèves des Ecoles musique club de Bulle ont vécu à l'heure londonienne le temps d'une semaine. Dix-sept jeunes de 13 à 28 ans sont partis suivre des cours de comédie musicale, à la Musical Theatre Academy de Londres (MTA), le 1^{er} août. «C'est une école professionnelle privée avec laquelle nous avons récemment conclu un partenariat», explique Sophie Michaud, professeure de chant et de comédie musicale, aux Ecoles musique club.

Tous sont partis dans l'optique de se préparer pour leur prochain projet, la comédie musicale *Wicked*, qui sera présentée en mai et en juin prochain. «C'était une chance de faire connaissance à Londres et de créer une cohésion de groupe avant les répétitions qui commencent en septembre», confie Geoffroy Menoud, 27 ans, participant au stage.

Là-bas, les élèves ont participé à des cours de *voicing*, soit de pose de voix, de danse, jazz ou ballet, de théâtre et de comédie musicale. «Comme tout était en anglais, nous traduisions les consignes aux plus jeunes, mais souvent les exercices étaient suffisamment explicites», raconte Geoffroy Menoud.

En plus des cours de 9 h à 17 h, les apprentis comédiens ont pris part à deux ateliers avec des acteurs jouant actuellement dans les comédies musicales à succès, *Wicked* et *Sunday afternoon*. «Nous avons assisté à deux de leurs représentations, à l'Apollo Theatre et au Harold Pinter Theatre. C'était intéressant de bosser les chorégraphes avec eux et de les voir, le soir venu, sur scène», commente Camille Charrière, 16 ans. «On a également pu discuter avec eux et leur poser des questions sur leur vie privée et sur leur profession», se souvient Marie Spalletta, 28 ans.

Le public avant tout

«À la MTA, les professeurs sont particulièrement exigeants et rappellent souvent aux élèves que c'est le public qui importe et pas eux. Transmettre une histoire, c'est le but de la comédie musicale et cela passe avant le stress ou l'ego du comédien», rapporte la professeure de chant.



Sophie Michaud et ses élèves, Marie Spalletta, Camille Charrière et Geoffroy Menoud. RÉGINE GAPANY

Tous ont su profiter des cours de comédie musicale. «Les profs sont fous, ils ont énormément d'humour et sont agressifs, mais de façon positive. Ils nous poussent à toujours plus nous dépasser.» Quant à Sophie Michaud, elle en a aussi pris de la graine: «Je dois brusquer mes élèves davantage pour voir de quoi ils sont capables.»

La professeure de chant est presque sûre de réitérer l'expérience l'année prochaine, avec une modification toutefois: loger tout le monde au même endroit. «C'était beaucoup de marche que de leur apporter le petit déjeuner, chaque matin, dans les différents appartements et auberges.» ■

Vers des conseils généraux plus dodus

GRAND CONSEIL. Par voie de motion, le député Simon Bischof (ps, Ursy) avait demandé au Conseil d'Etat de modifier la Loi sur les communes (LCo) pour que le nombre maximal de conseillers généraux passe de 80 à 100 membres pour les villes de plus de 10000 habitants, soit actuellement Bulle, Villars-sur-Glâne et Fribourg – la seule à 80000.

Le Gouvernement, dans sa réponse, fait savoir qu'il n'est pas contre l'idée de revoir ces dispositions légales et propose au Grand Conseil d'approuver la motion. Toutefois, le Conseil d'Etat estime qu'il serait plus judicieux d'assouplir les règles de fixation du nombre des membres que de mettre en place une simple augmentation. «Il appartient aux communes de déterminer le juste équilibre entre la représentativité et l'efficacité de leurs conseils généraux ainsi que d'évaluer dans quelle me-

sure une augmentation du nombre de conseillers généraux serait opportune alors qu'il apparaît parfois difficile de trouver suffisamment de candidatures lors des élections.»

L'élus glânois avait suggéré la modification en pensant aux éventuelles fusions des communes gruériennes ou du Grand-Fribourg. Les avis, pris auprès des principaux intéressés – préfet de la Gruyère, de la Sarine, Association des communes fribourgeoises (ACF), Conférence des syndicats, qui a renoncé à se déterminer – divergent. Le préfet de la Sarine l'estime inopportune, alors que Patrice Borcard y voit une utilité pour répondre à l'exigence d'une bonne représentation territoriale. Quant à l'ACF, elle s'y oppose: 80 élus, c'est déjà un gros bateau. En augmentant à 100, l'alourdissement et la perte d'efficacité guetteraient. **SM**

Week-end brouette

BILLENS. Dépassée la course à pied! Trop traditionnelle celle des charettes! Bien plus originales, voici les courses de brouettes. Casqué, ganté, l'un des acolytes s'assied dans le porte-charge quand son compère, moins bien loti, se démeine à l'autre bout des brancards pour le transporter. Billens, et plus précisément sa cour d'école, accueillera ce week-end la troisième édition d'une compétition du genre.

L'inscription, gratuite, est ouverte à tous. Pas besoin de prendre son engin sous le bras, les brouettes seront mises à disposition par l'organisatrice, la Jeunesse de Billens. Une catégorie parents-enfant sera spécialement programmée dimanche. L'échauffement commencera, lui, dès demain à 17 h, avec une autre discipline plus largement pratiquée: le lever de coude au bar. Il sera ouvert jusqu'à 3 h tout le week-end. **SM**

Billens, cour d'école, vendredi dès 17 h, samedi dès 16 h et dimanche dès 10 h. Inscriptions au 079 534 44 51 ou par SMS

En bref

LA TOUR-DE-TRÈME Trois blessés sur la H189

Mardi vers 13 h, un homme de 19 ans roulait sur la H189 en direction de Riaz. Son auto s'est déportée sur la voie opposée et a percuté une voiture conduite par un homme de 20 ans. A la suite du choc, il a continué sa route sur la voie opposée avant d'entrer en collision frontale avec un autre véhicule. L'automobiliste de 19 ans ainsi que le conducteur et la passagère de la dernière auto touchée ont été blessés et admis à l'hôpital. Le Centre de renfort de Bulle et le Centre d'entretien des routes nationales ont neutralisé les hydrocarbures.